

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 64/745 du 4/08/84  
/MTPS.DGTFF.DFP.  
Portant nomination de Monsieur DHELLO  
Camille en qualité d'Ingénieur en Chef.

-----Ooo-----

LE PREMIER MINISTRE , CHEF DU GOUVERNEMENT

---oOo---

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/198/MF du 5.7.1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-  
sitions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo  
(/u le décret n° 69/364 du 8.11.1969 portant nomination des  
Directeurs Techniques des Sections de l'Agence Transcongolaise des  
Communications.

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er: Monsieur DHELLO Camille, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur Général de la SOCOMAB à Pointe-Noire est nommé à titre exceptionnel Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Janvier 1979, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 4 AOUT 1984

Le Ministre des Transports  
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

- |           |   |
|-----------|---|
| JORPC     | 1 |
| MTPS      | 2 |
| MTAC      | 2 |
| SOCOMAB   | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| SGG/BC    | 2 |
| A.T.C.    | 3 |